



SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION DU ZOO DE MAUBEUGE

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2025 : DELIBERATION N° 12

Date de la convocation : 10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à 17h00

Les membres du comité syndical se sont réunis sur la convocation de Monsieur le Président Arnaud DECAGNY,

Nombre de délégués en exercice : 18

PRÉSENTS : Véronique TEINTENIER – Éric DONNAY – Antoine SILLANI – Sandra DELANNOY – Benjamin SAINT HUILE – Nicolas LEBLANC – Marie-Paule ROUSSELLE – Carole DEVOS – Sébastien SEGUIN – Agnès DENYS – Michèle GRAS – Bernadette MORIAME – Dominique DELCROIX – Myriam BERTAUX – Annick LEBRUN – Jeannine PAQUE – Arnaud DECAGNY – André PIEGAY

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

EXCUSÉ(E)S :

Éric DONNAY

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC



OBJET : Démission d'un membre du comité syndical et du Bureau du comité syndical – Désignation du nouveau membre du Bureau syndical du syndicat mixte pour l'exploitation du Zoo de Maubeuge

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.5721-1 à L.5722-11 relatifs à la création et l'organisation d'un syndicat mixte ouvert,
- R.5721-1 et suivants relatifs à l'organisation et au fonctionnement d'un syndicat mixte ouvert,

Vu l'arrêté préfectoral du 02 mai 2024 portant création du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Zoo de Maubeuge,

Vu les délibérations :

- n°2023-00237 du conseil régional des Hauts-de-France en date du 12 octobre 2023 relative à l'adhésion de la Région au syndicat mixte pour l'exploitation du parc animalier et zoologique de Maubeuge,
- n°DTT-2023-28 du conseil départemental du Nord en date du 18 décembre 2023 portant adhésion du département du Nord au Syndicat Mixte pour l'exploitation du Parc Animalier de Maubeuge,
- n° DAJAP/2025/162 en date du 30 juin 2025,

Vu les délibérations du conseil municipal de la ville de Maubeuge :

- n°157 en date du 13 décembre 2023 relative à l'Adhésion et validation des modifications apportées aux dispositions des statuts par les trois membres,
- n°04 du 26 mars 2024 portant désignation des huit délégués titulaires et des huit délégués suppléants de la Ville de Maubeuge au sein du comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour l'exploitation du parc animalier et zoologique de Maubeuge,

Vu les statuts du syndicat mixte ouvert pour l'exploitation du parc animalier et zoologique de Maubeuge, et notamment son article 8 prévoyant que le Bureau est composé de 7 (sept) délégués, à savoir :

- Un Président du Bureau (de droit le Président du Comité Syndical)
- Deux Vice-Présidents
- Quatre autres membres

Dont :

- Commune de Maubeuge : 3 membres
- Région Hauts-de-France : 2 membres
- Département du Nord : 2 membres

Vu les délibérations du comité syndical du syndicat mixte pour l'exploitation du Zoo de Maubeuge en date du 24 mars 2025, et notamment :

- n°1 relative à l'installation des délégués ;
- n°2 portant élection du président ;
- n°3 relative à la désignation des Vice-Présidents et des membres du Bureau ;

Considérant que par la délibération n°3 susvisée, le comité syndical a procédé aux désignations suivantes :

- Vice-Président : Éric DONNAY, pour la Région
- Vice-Président : Sébastien SEGUIN, pour le Département

- Membre : Benjamin SAINT HUILE, pour la Région
- Membre : Bernard BAUDOUX, pour le Département
- Membre : Jeannine PAQUE, pour la Commune
- Membre : Myriam BERTAUX, pour la Commune

Mais considérant que Monsieur Bernard BAUDOUX a démissionné de son mandat de conseiller départemental du Nord,

Que de ce fait, il ne peut plus exercer la fonction de délégué départemental au sein du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Zoo de Maubeuge,

Qu'en ce sens, par la délibération n°DAJAP/2025/162 précitée, le conseil départemental du Nord a procédé à la désignation de Madame Agnès Denys en lieu et place de Monsieur Bernard Baudoux au sein du Syndicat Mixte,

Considérant de surcroît que Monsieur Bernard Baudoux était membre du Bureau syndical,

Que par voie de conséquence, il incombe désormais au comité syndical de désigner un nouveau membre du Bureau,

Considérant que ce nouveau membre du Bureau doit être issu du Département du Nord, conformément à l'article 8 des statuts du syndicat mixte précité,

Qu'en effet, cet article prévoit que le Bureau doit être notamment composé de 2 membres du Département du Nord,

Considérant néanmoins que le comité syndical ne peut pas désigner Sébastien SEGUIN, ce dernier étant actuellement vice-président du Bureau,

Que désormais, restent en titulaires sur la liste du département du Nord :

- Monsieur LEBLANC Nicolas
- Madame DEVOS Carole
- Madame ROUSSELLE Marie-Paule
- Madame DENYS Agnès

Qu'il est proposé de désigner Madame Carole DEVOS en tant que membre du Bureau Syndical dudit Syndicat Mixte,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical,

A l'unanimité,

- Prend acte de la démission de Monsieur Bernard BAUDOUX en tant que membre du comité syndical du syndicat mixte pour l'exploitation du Zoo de Maubeuge et de son remplacement par Madame Agnès Denys.

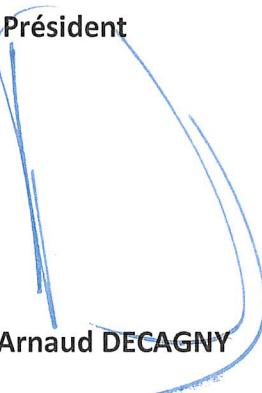
- Prend acte de la démission de Monsieur Bernard BAUDOUX de sa fonction de membre du Bureau syndical du syndicat mixte pour l'exploitation du Zoo de Maubeuge.
- Désigne Madame Carole DEVOS en tant que membre du Bureau syndical du syndicat mixte pour l'exploitation du Zoo de Maubeuge.

Le Secrétaire de séance



Monsieur Nicolas LEBLANC

Le Président



Monsieur Arnaud DECAGNY

Transmis en préfecture le :

Affiché le : **16 JAN. 2026**

SOUS-PREFECTURE
D'AVESNES SUR HELPE
1

14 JAN. 2026

ARRIVEE